



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé de longue durée

Question écrite n° 73775

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des agents des collectivités territoriales ayant une sclérose en plaques. Ces derniers ne peuvent bénéficier des mêmes droits que les salariés affiliés à la Caisse primaire d'assurance maladie. En effet, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ne reconnaît pas cette maladie comme une maladie de longue durée. Or, les spécialistes contestent une telle affirmation. Aussi, il lui demande si elle entend mettre fin à cette inégalité de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73775

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1205